

CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)

Sommaire

1. INTRODUCTION	1
2. DEFINITION DES TERMES	2
3. PRESENTATION D'ART BRIN DE VIE	2
4. INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES	3
5. PRESTATIONS, MODALITES & ACCES	3
6. CONTRAT / RELATION CONTRACTUELLE	5
7. OBLIGATIONS MUTUELLES	5
8. RETRACTATION	7
9. TARIFICATION ET MODALITES DE PAIEMENT	8
10. FACTURATION	8
11. REMBOURSEMENT	9
12. PENALITES ET RECOUVREMENT	9
13. FORCE MAJEURE ET IMPREVISION	10
14. GARANTIES	10
15. PROPRIETE INTELLECTUELLE	10
16. CONFIDENTIALITE ET COOKIES	11
17. RESPONSABILITE	11
18. DEONTOLOGIE ET ETHIQUE	11
19. VALIDITE DES CGV	12
20. GESTION DES LITIGES	12

1. Introduction

Le Partenaire est invité à prendre connaissance attentivement des Conditions Générales de Vente (CGV) qui établissent sa relation avec Evelyne BASTOS EI | Art Brin de Vie. Ces CGV définissent les termes et les conditions de prestation de services (conseils, accompagnement, formations, coaching, etc.), et le cadre d'une collaboration future.

Il est impératif de les lire en détail, car elles contiennent les informations essentielles concernant les droits, obligations et responsabilités du Partenaire et d'Art Brin de Vie. Pour des questions ou clarifications sur l'une des dispositions énoncées ici, veuillez contacter : evelyne.bastos@artbrindevie.fr.

Les présentes CGV sont susceptibles d'être mises à jour périodiquement pour tenir compte des évolutions légales, des améliorations des Prestations ou d'autres facteurs pertinents. Dernière mise à jour : le 07/10/2026.

2. Définition des Termes

Accord / Contrat	Tout Accord écrit, qu'il s'agisse d'un Contrat, devis signé, partenariat, collaboration, validation d'une commande sur place ou en ligne ou de tout autre document écrit signé par les Parties. Les CGV s'appliquent aux Accords ou Contrats impliquant deux parties ou plus.
Client	Le Client peut être un Consommateur/Particulier ou un Professionnel et bénéficie des Prestations de l'Entreprise.
Consommateur	Le Consommateur est un Client de l'Entreprise.
Entreprise	L'Entreprise Individuelle Evelyne BASTOS Art Brin de Vie.
Partenaire	Le Partenaire peut être une personne morale ou physique (éventuellement) impliquée dans des relations commerciales et/ou contractuelles avec Art Brin de Vie, qu'il s'agisse d'un Client particulier ou professionnel, fournisseur, collaborateur, agence, prestataire de service, conseiller, sous-traitant ou autre type de partenaire.
Partie(s)	Une Partie fait référence à Art Brin de Vie ou au Partenaire, et les Parties désignent collectivement Art Brin de Vie et le Partenaire conformément à l'Accord.
Prestation(s)	Cela désigne la ou les prestations de services.
Professionnel	Le Professionnel est un Partenaire contractuel en tant que personne morale (par exemple une société).

Taxes sur la Valeur Ajoutée (TVA) L'Entreprise est exonérée de la TVA.

D'une part, « Nous » peut désigner Art Brin de Vie, et d'autre part, « Vous » peut faire référence au Partenaire. Les termes utilisés dans ces CGV sont indépendamment formulés au masculin, au féminin ou au pluriel, dans le seul but d'en faciliter la lecture. Ils doivent être interprétés de manière à inclure toutes les personnes, quel que soit leur genre.

3. Présentation d'Art Brin de Vie

L'Entreprise Individuelle (EI) Evelyne Bastos, enregistrée le 15 juin 2026 sous le numéro SIRET : 522 776 616 00024, domicilié 101 rue du général Leclerc, 77170 Brie Comte Robert, est propriétaire et exploite le site internet ou les réseaux sociaux accessible à www.artbrindevie.fr et reste à votre disposition à cette adresse email : evelyne.bastos@artbrindevie.fr.

Art Brin de Vie se consacre aux activités suivantes :

- Accompagnement individuel ou collectif en visio (ou en présentiel).

- Formations / Offres digitales à suivre en autonomie.
- Animation d'une communauté.
- Art Brin de Vie utilise les outils du coaching et de l'art thérapie.
- Code d'Activité Principale Exercée (APE) : 9609Z - Autres services personnels n.c.a. / Activité non réglementée.

4. Informations précontractuelles

Art Brin de Vie accorde une grande importance au respect de son obligation d'information précontractuelle et vous informe de l'accès à ses CGV, en fonction de votre statut de Professionnel ou de Consommateur.

- Client Professionnel, vous êtes soumis à la réglementation entre professionnels, en particulier l'article L441-1 du code du commerce, qui prévoit les mentions obligatoires. Le Professionnel peut accéder aux CGV à tout moment ou sur demande par voie électronique, avant toute négociation contractuelle et conclusion d'un Accord.
- Pour les Clients Consommateurs, les articles L111-1 et R111-1 du code de la consommation s'applique. Le Consommateur a en permanence accès aux CGV à www.artbrindevie.fr/cgv et en a pris connaissance avant toute éventuelle conclusion d'un Accord.

5. Prestations, Modalités & Accès

Prestations

- Accompagnement des femmes en situation d'épuisement professionnel ou transition de vie. Art Brin de Vie les aide à mieux se connaître, à se remettre au centre et à retrouver de l'énergie pour se reconstruire. Art Brin de Vie propose des accompagnements collectifs en visio, des offres digitales à faire en autonomie et anime une communauté par abonnement.
- Formation et accompagnement individuel et collectif de personnes en situation d'épuisement professionnel, de transition de vie ou souhaitant favoriser leur mieux-être, notamment par le coaching, l'art-thérapie et le développement personnel. Organisation et animation d'ateliers, groupes de parole, stages, retraites, séjours de ressourcement, conférences, formations et programmes d'accompagnement, en présentiel et à distance, ainsi que création et commercialisation de contenus pédagogiques et numériques et de produits liés au bien-être et au développement personnel.
- Les demandes se font via email, téléphone ou via les réseaux sociaux et les commandes en ligne se font sur le site internet.
- Art Brin de Vie est spécialisée dans l'accompagnement, offre des conseils dans le cadre de son activité. Les prestations proposées par Art Brin de Vie ne constituent ni des actes médicaux ni des soins relevant d'une profession de santé réglementée et ne se substituent pas à un diagnostic, un traitement ou un suivi médical. En cas de besoin, le Client est invité à consulter un professionnel de santé compétent.
- Art Brin de Vie peut proposer des produits digitaux tels que des workbooks, eBooks, etc. en complément de son accompagnement.

Offres et Accès

Art Brin de Vie propose différentes offres de formation, d'accompagnement et de services, dont les caractéristiques, contenus, modalités et conditions spécifiques sont présentés sur les pages dédiées du site internet. Les offres peuvent être souscrites directement sur le site internet ou selon les modalités indiquées par Art Brin de Vie. La commande est définitive après confirmation de celle-ci et, lorsque le paiement est requis à la commande, après réception du paiement.

Art Brin de Vie se réserve le droit de faire évoluer ses offres et leurs modalités. Les modifications ne s'appliquent pas aux commandes déjà conclues, sauf disposition légale ou contractuelle contraire.

Art Brin de Vie se réserve le droit de refuser ou de suspendre l'accès à une Prestation en cas de non-respect par le Client de ses obligations contractuelles, notamment en cas de défaut de paiement ou de violation des présentes CGV. Le refus ou la suspension d'accès sera, dans la mesure du possible, motivé et porté à la connaissance du Client.

En cas d'empêchement, le Client peut demander le report d'une Prestation, sous réserve d'en informer Art Brin de Vie dans un délai raisonnable et, pour les rendez-vous ou prestations programmées, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue. Tout report est soumis aux disponibilités d'Art Brin de Vie et fait l'objet d'une nouvelle planification entre les Parties. En cas de demande de report formulée moins de vingt-quatre (24) heures avant le début de la Prestation ou en cas d'absence du Client sans information préalable, Art Brin de Vie se réserve le droit de refuser le report et de maintenir les conditions financières initialement convenues. En cas de report ou d'annulation à l'initiative d'Art Brin de Vie, le Client en est informé dans les meilleurs délais et une nouvelle date lui est proposée, sous réserve de disponibilité. Les conditions particulières d'annulation ou de report pouvant s'appliquer à certaines Prestations sont précisées, le cas échéant, sur la page dédiée à l'offre concernée.

- **Programmes de formation et d'accompagnement**

Art Brin de Vie propose des programmes pouvant être accessibles en autonomie ou comprenant un accompagnement individuel et/ou collectif, selon l'offre souscrite. Les modalités de chaque programme, notamment sa durée, son contenu, son rythme, les éventuelles séances individuelles ou collectives ainsi que les modalités d'accès aux contenus, sont précisées sur la page dédiée à l'offre concernée. Le Client peut accéder aux programmes et contenus numériques après confirmation de sa commande et du paiement conformément aux modalités indiquées lors de la commande.

Le paiement peut être effectué comptant ou, lorsque cette possibilité est proposée, selon un échéancier de paiement indiqué lors de la commande. En cas de paiement échelonné, l'engagement du Client porte sur l'intégralité du prix convenu pour le programme, indépendamment de son utilisation effective ou de sa décision de ne pas poursuivre le programme en cours. Les échéances restantes dues demeurent exigibles, sous réserve des dispositions légales applicables. Les programmes ne font pas l'objet d'un renouvellement automatique, sauf indication contraire lors de la commande.

- Communauté par abonnement

Art Brin de Vie propose également une communauté accessible sous la forme d'un abonnement. Selon la formule choisie, l'abonnement peut être conclu pour une durée déterminée ou pour une durée indéterminée avec renouvellement mensuel. La communauté peut notamment comprendre des contenus, des échanges entre membres, des événements ou rencontres en ligne, ainsi que des replays et archives. Les modalités précises de chaque formule sont présentées sur la page dédiée à l'offre. L'accès à la communauté, aux contenus, replays et archives est réservé au Client pendant la durée de son abonnement. Pour les abonnements à durée indéterminée, le Client peut résilier son abonnement conformément aux modalités indiquées lors de la souscription. La résiliation prend effet à l'issue de la période déjà payée, sauf dispositions légales ou contractuelles contraires. Pour les abonnements à durée déterminée, le Client s'engage pour la durée indiquée lors de la souscription. Les modalités de renouvellement éventuel sont précisées lors de la commande.

- Séances individuelles

Art Brin de Vie peut également proposer des séances individuelles, notamment à distance par visioconférence. La séance est réservée après confirmation de la commande ou confirmation d'Art Brin de Vie et du paiement (sauf autre accord convenu entre les Parties). Les modalités pratiques de la séance sont communiquées au Client lors de la réservation. Toute nouvelle séance fait l'objet d'une nouvelle réservation, sauf lorsqu'elle est expressément incluse dans une offre ou un programme.

6. Contrat / Relation contractuelle

Une relation contractuelle est formée lorsque le Client consent aux conditions indiquées dans les CGV et que vous acceptez/signé un devis ou concluez un Accord ou un Contrat écrit. Cela s'applique à l'ensemble de nos Prestations, que ces transactions aient lieu sur place ou à distance.

Le Partenaire doit avoir la capacité juridique pour conclure un Contrat, conformément aux articles 1145 à 1152 du code civil. Les Contrats écrits détaillent la Prestation, le lieu d'exécution, la durée, les modalités de paiement, et d'autres conditions convenues par les deux parties. Un Contrat peut être à durée déterminée ou indéterminée selon le type de Prestation. Les Contrats valables sont signés par toutes les parties au Contrat. Les devis comportent la date de rédaction et de validité ainsi qu'une signature avec la mention « *bon pour accord et exécution immédiate du devis.* » À l'expiration de la période initiale d'un Contrat à durée déterminée, il ne sera pas automatiquement renouvelé, sauf si une telle reconduction est autorisée par la loi en vigueur ou si les Parties souhaitent prolonger le Contrat ou poursuivent son exécution, conformément à une reconduction tacite.

7. Obligations mutuelles

Les Parties s'engagent réciproquement dans le cadre de leurs relations contractuelles et commerciales à :

- Respecter les termes du Contrat ou de l'Accord convenus.
- Préserver la confidentialité de la relation contractuelle et commerciale.
- Collaborer de bonne foi, communiquer toutes informations pertinentes et participer activement à la bonne réalisation des Prestations.

Le Client s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Ne pas entraver l'exécution du Contrat ou la réalisation de la ou les Prestations.
- Respecter les modalités et échéances de paiement convenues (payer dans les temps).
- Coopérer de bonne foi avec Art Brin de Vie et à fournir, dans les délais demandés, les informations et éléments nécessaires à la réalisation des Prestations.
- Respecter les présentes CGV ainsi que les conditions particulières applicables à l'offre souscrite.
- Respecter les règles de fonctionnement et d'utilisation de la communauté lorsqu'il bénéficie d'un accès à celle-ci.
- Respecter les conditions d'accès et de participation à la communauté d'Art Brin de Vie, dont l'accès pourra être suspendu ou supprimé par Art Brin de Vie en cas de non-respect de ces conditions.
- Respecter la confidentialité des informations, échanges, témoignages et contenus partagés par les autres participants dans le cadre des Prestations, notamment au sein des groupes de discussion et de la communauté WhatsApp.
- Adopter un comportement respectueux envers les autres participants et à ne pas tenir de propos ou adopter de comportements injurieux, discriminatoires, menaçants ou portant atteinte à la dignité d'autrui (une « charte de valeurs » pourra être mise en place et rendue accessible au sein de la communauté).

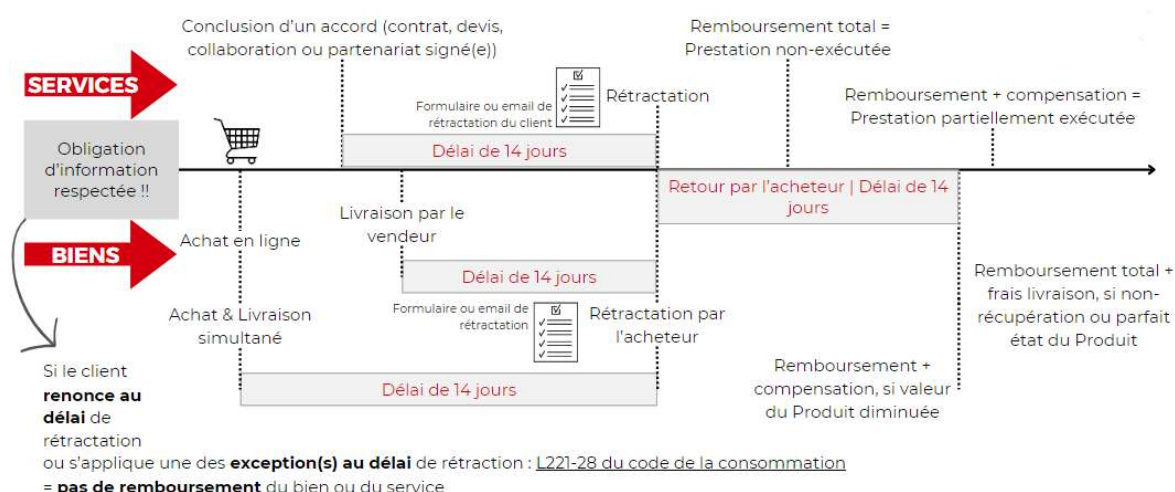
Art Brin de Vie s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour satisfaire les attentes de l'autre Partie conformément à l'obligation de moyens (fournir des conseils conformément aux règles attendues).
- Exécuter sa partie contractuelle en délivrant la Prestation convenue selon l'obligation de résultat (fournir les prestations et supports convenus, notamment l'accès aux formations et la remise des guides, e-books, audios ou replays des lives, etc.)
- Respecter la loyauté, l'indépendance et l'impartialité en cas de conflits d'intérêts, en refusant toute prestation qui pourrait compromettre ces principes.

Le Partenaire s'engage à respecter les obligations suivantes :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses interventions, notamment lors des lives et ateliers.
- Fournir les supports convenus (présentations, guides, e-books ou audios, etc.).
- Respecter les conditions d'accès et de participation à la communauté d'Art Brin de Vie, dont l'accès pourra être suspendu ou supprimé par Art Brin de Vie en cas de non-respect de ces conditions.

8. Rétractation



Principe par défaut. Conformément aux articles L221-3 et L221-18 à L221-28 du Code de la Consommation, Vous bénéficiez en tant que Consommateur d'un droit de rétractation (réflexion) d'une durée de quatorze (14) jours à compter de la signature d'un Contrat ou devis pour des Prestations.

Pour accéder aux Prestations de services immédiatement, tout Client confirmera par écrit qu'il renonce à son droit de rétractation (réflexion).

Exception. Certains Contrats ou Accords ne peuvent pas faire l'objet d'une rétractation dans certains cas mentionnés ci-dessous ou en raison de leur nature, notamment lorsque la Prestation a déjà été largement exécutée, et il est difficile ou impossible de revenir en arrière pour remettre les parties dans leur situation antérieure :

- Exécution du Contrat avant la fin du délai de rétractation lorsque le Client a ordonné le commencement de l'exécution et a renoncé expressément à son droit de rétractation.
- Offres numériques obtenus avant la fin du délai de rétractation dont le paiement a déjà été effectué (Par exemple, pour les formations, le Client s'engage à régler l'intégralité du prix convenu, sans possibilité de remboursement).

Les Professionnels peuvent user leur droit de rétraction pour les contrats conclus hors établissement ou à distance, qui n'entre pas dans le champ principal d'Art Brin de Vie et dont le nombre de salariés est inférieur ou égal à cinq.

Pour exercer ce droit, tout Consommateur ou Professionnel doit notifier sa décision de rétractation en contactant Art Brin de Vie par email à evelyne.bastos@artbrindevie.fr et/ou en complétant le formulaire ci-dessous (voir la clause Remboursement).

Formulaire de rétractation à compléter par le Client s'il souhaite de rétracter (sortir) du Contrat (*rayer les mentions inutiles) :

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

A l'attention de Evelyne BASTOS El | Art Brin de Vie, 101 rue du général Leclerc, 77170 Brie Comte Robert, evelyne.bastos@artbrindevie.fr.

Je/nous (*) vous notifie/notifions (*) par la présente ma/notre (*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) ci-dessous :

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Nom du (des) Client(s) Consommateur(s) : _____

Adresse du (des) Client(s) Consommateur(s) : _____

Signature du (des) Client(s) Consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : __ / __ / ____ . _____

Signature

Source : Conformément à l'article 2 du décret n° 2022-424 du 25 mars 2022 ; Annexes (Articles Annexe à l'article D. 211-2 du code de la consommation à Annexe à l'article D412-61).

9. Tarification et Modalités de Paiement

Les prix de l'ensemble des Prestations sont fixés en Hors Taxes (HT), dans la devise Euros (EUR). Conformément à l'article 293B du Code Général des Impôts (CGI) – à partir de 2028 conformément à l'art. L. 233-3 du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS) – Art Brin de Vie bénéficiant de la franchise en base de TVA est exonérée de la TVA.

Art Brin de Vie se réserve le droit de modifier et/ou d'ajuster les prix de ses Prestations à tout moment. En cas de Prestation déjà commencée, toute modification ou ajustement des prix n'affectera pas le Contrat ou l'Accord en cours.

Les paiements peuvent être effectués par divers moyens de paiement, tels que par carte bancaire ou PayPal. Nous garantissons la sécurité des paiements en ligne. Tous les paiements sont effectués en Euros (EUR) ou dans la devise spécifiée. Le Client doit vérifier s'il est responsable des frais supplémentaires liés aux paiements soumis à un taux de change. Les paiements seront effectués conformément aux dispositions du Code Monétaire et financier (CMF).

10. Facturation

Le prix de chaque Prestation est indiqué au Client au moment de la commande ou dans l'Accord conclu entre les Parties, selon les modalités applicables à la Prestation concernée.

Le Client peut régler sa commande en ligne, selon les moyens de paiement proposés au moment de la souscription. Selon l'offre choisie, le paiement peut être effectué comptant ou, lorsque cette possibilité est proposée, selon un échéancier de paiement préalablement indiqué au Client.

En cas de paiement échelonné, chaque échéance est exigible aux dates et selon les modalités indiquées lors de la souscription. L'échelonnement du paiement ne modifie pas l'engagement du Client sur le montant total convenu pour la Prestation.

Certaines Prestations, notamment l'accès à la communauté, sont proposées sous la forme d'un abonnement avec un paiement périodique. Les modalités de durée, de renouvellement et de résiliation applicables à l'abonnement sont précisées au moment de la souscription.

Sauf indication contraire, le paiement est dû au moment de la commande. Lorsqu'un paiement ultérieur est expressément prévu, les modalités et le délai de paiement sont indiqués au Client au moment de la commande ou sur la facture correspondante.

En cas de retard ou de défaut de paiement, Art Brin de Vie pourra suspendre l'accès à la Prestation concernée (formation ou communauté), sans préjudice des autres droits dont elle dispose en application des présentes CGV et de la réglementation applicable.

Les frais supplémentaires seront convenus à l'avance ou facturés à la fin de la prestation et peut comprendre divers éléments, tels que les frais de déplacement, les frais postaux, les frais de photocopie, les frais de matériaux et/ou les frais administratifs, etc.

Conformément à la loi en vigueur, l'Entreprise respecte son obligation de facturation, en incluant toutes les mentions obligatoires requises, afin de garantir la sécurité et la conservation de ces documents comptables. La facturation électronique est réalisée au moyen du logiciel Indy.

11. Remboursement

Si la demande de droit de rétractation est valide, Art Brin de Vie rembourse l'intégralité des sommes versées dans un délai de quatorze (14) jours. **Cependant, après l'expiration du délai de rétractation ou si le délai de rétractation ne s'applique pas, le Client n'aura droit à aucun remboursement** s'il achète l'offre en ligne, annule un rendez-vous sans justification, se désiste d'une formation, d'un accompagnement, d'un atelier, d'un événement, ou s'il ne souhaite plus bénéficier de la prestation sans raison valable.

Si la Prestation a déjà commencé et que la demande de rétractation est valable, le Consommateur recevra un remboursement suivant la réception de sa demande, déduction faites des Prestations déjà effectués ou services déjà fournis, y compris les arrhes initialement payées.

A l'inverse, si Art Brin de Vie n'a pas commencé la Prestation et qu'un paiement total ou partiel a déjà été effectué, le Client Consommateur devra rembourser Art Brin de Vie dès réception de sa demande de rétractation.

12. Pénalités et Recouvrement

En cas de retard de paiement, des pénalités sont appliquées conformément aux taux en vigueur de la Banque Centrale Européenne (BCE). De plus, des frais de recouvrement d'un montant forfaitaire de 40,00 € peuvent dans certains cas être facturés en cas de retard de paiement, sauf en cas d'ouverture de procédures collectives.

13. Force majeure et Imprévision

Les Parties doivent s'acquitter de leurs obligations contractuelles de manière inconditionnelle. Toutefois, certaines circonstances exceptionnelles peuvent justifier une non-exécution, conformément aux dispositions légales, notamment les articles 1218 et 1195 du code civil, qui régissent respectivement la force majeure et l'imprévision.

La force majeure est applicable lorsque survient un événement imprévisible, irrésistible (insurmontable), et extérieur aux parties contractantes. Les événements de force majeure comprennent, entre autres (liste non-exhaustive), des crises sanitaires inattendues, des grèves, des émeutes, des actes de vandalisme, des phénomènes météorologiques graves, des situations d'urgence, la fermeture des frontières, des pénuries de matières premières impossibles à prévoir, des interruptions massives des médias ou des services de communication électronique, des attaques informatiques, des pannes d'approvisionnement en énergie (électricité, eau, gaz), etc. En cas de survenance de tels événements, chaque Partie s'engage à informer immédiatement son Partenaire par écrit en vue de négocier un nouvel Accord prenant en compte la situation. Pendant la période de force majeure, les obligations contractuelles des Parties sont suspendues, mais leur exécution reprend dès que la situation revient à la normale.

En cas d'arrêt maladie justifié d'une durée supérieure à une semaine, l'exécution des Prestations pourra être suspendue pendant la durée de l'arrêt.

L'imprévision est la situation dans laquelle les circonstances ont changé de manière imprévisible et que l'une des Parties n'avait pas accepté d'en assumer le risque. En cas d'imprévision, la Partie affectée peut adresser une demande écrite à son Partenaire en vue de renégocier l'Accord en question. Cependant, chaque Partie doit continuer d'exécuter ses obligations pendant cette période de renégociation.

Les articles 1217 à 1231-7 du Code civil, s'appliquent à cette clause si la collaboration entre Art Brin de Vie et le Partenaire ne peut pas reprendre.

14. Garanties

Art Brin de Vie s'engage à exécuter ses obligations conformément au Contrat et à la réglementation applicable. En cas d'inexécution ou d'exécution imparfaite, le Partenaire bénéficie des recours et sanctions prévus par la loi, notamment par l'article 1217 du Code civil. Art Brin de Vie peut également se prévaloir des recours prévus par la loi en cas d'inexécution de ses obligations par le Partenaire.

15. Propriété Intellectuelle

Conformément aux dispositions en vigueur en matière de propriété intellectuelle, notamment au Code de la propriété intellectuelle (CPI), les documents, informations, contenus et œuvres de l'esprit ou artistiques fournis dans le cadre des Prestations sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Ces contenus sont exclusivement destinés à l'usage prévu dans le cadre des Prestations et à l'usage personnel du Client, pendant et après celles-ci, sauf accord contraire d'Art Brin de Vie. Toute reproduction, diffusion, modification, adaptation, transmission, exploitation ou utilisation à d'autres fins, notamment commerciales, est interdite sans l'autorisation préalable et écrite d'Art Brin de Vie.

La revente, la mise à disposition de tiers, la diffusion publique ou l'exploitation commerciale des

contenus à des fins concurrentielles sont notamment interdites. Toute utilisation non autorisée est susceptible d'engager la responsabilité du Client et de donner lieu à toute action ou recours prévu par la loi afin de faire cesser l'atteinte et de protéger les droits d'Art Brin de Vie.

Enregistrement des sessions et des échanges : Sauf autorisation expresse d'Art Brin de Vie, l'enregistrement, la reproduction, la capture ou la diffusion des sessions en visioconférence, notamment via Zoom, ainsi que des échanges audio ou vidéo avec les autres participants, sont interdits. Lorsque certaines sessions sont enregistrées par Art Brin de Vie, les participants en sont informés préalablement. Ces enregistrements sont destinés exclusivement aux usages prévus dans le cadre des Prestations et ne peuvent être reproduits, diffusés ou utilisés à d'autres fins sans autorisation.

Les vidéos, cahiers d'activités, guides, e-books, audios, replays et autres supports remis ou mis à disposition dans le cadre des Prestations sont destinés à l'usage personnel du Client. Ils ne peuvent être reproduits, partagés, revendus, diffusés ou mis à disposition de tiers, en tout ou partie, sans l'autorisation préalable d'Art Brin de Vie. Le non-respect de ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de l'accès à la communauté et aux Prestations, sans préjudice des recours dont dispose Art Brin de Vie en application de la loi.

16. Confidentialité et Cookies

Toutes les informations confidentielles échangées, qu'elles concernent la période avant, pendant ou après la Prestation, sont gérées en stricte conformité avec le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et la politique de confidentialité accessible sur notre site internet. Cela englobe des mesures de sécurité des données, un accès limité aux informations sensibles uniquement par des personnes autorisées, et la mise en place de protocoles de gestion et de protection des données en accord avec les lois en vigueur.

17. Responsabilité

Art Brin de Vie assume sa responsabilité exclusivement pour les dommages directs. Elle décline toute responsabilité en ce qui concerne les dommages indirects que vous et des tiers pourriez subir, ainsi que pour les pertes de chiffre d'affaires, les litiges en résultant, ou les dommages découlant de la mise en œuvre incorrecte de ses services ou conseils.

En cas de responsabilité de sa part, son assurance couvrira les dommages. Art Brin de Vie peut être amenée à vous verser des dommages et intérêts, si cela est justifié par une décision de justice.

Art Brin de Vie a souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle, en conformité avec les lois et règlements en vigueur, afin de couvrir les éventuels dommages corporels, matériels, ou immatériels, et garantir la conformité légale. Nom de l'assurance : Orus.

18. Déontologie et Ethique

Art Brin de Vie veille au respect des droits de l'Homme et s'engage à respecter des principes de déontologie ainsi que d'éthique dans ses activités, l'exécution de ses Prestations, et ce dans l'ensemble de ses collaborations, partenariats, affiliations, publicités et démarchages. Art Brin de Vie limite toute pratique nuisible à l'environnement. En travaillant avec Art Brin de Vie et/ou en intégrant sa communauté, le Client reconnaît avoir pris connaissance de la charte d'éthique, de

valeurs et de respect de la communauté et s'engage à en respecter les principes pendant toute la durée de la Prestation.

19. Validité des CGV

Ces CGV, rédigées en langue française, s'appliquent à l'ensemble des Partenaires. Sauf accord contraire, elles sont valides lorsqu'un Contrat ou Accord est signé. Leur acceptation est présumée. Art Brin de Vie s'assurera ensuite que vous en avez bien pris connaissance.

Vous pouvez consulter les CGV sur le site internet : www.artbrindevie.fr/cgv

Toute demande de modification des CGV doit être acceptée préalablement par Art Brin de Vie et confirmée par les deux (2) Parties par leurs paraphes. L'invalidité d'une ou de plusieurs dispositions des CGV n'affecte pas la validité des autres dispositions qui demeureront en vigueur, et la ou les dispositions invalides sont remplacées par une ou des dispositions similaires et pertinentes.

20. Gestion des litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de réclamation ou de plainte, Art Brin de Vie encourage le Client à la contacter par écrit via email evelyne.bastos@artbrindevie.fr. Les Parties s'engagent à chercher une solution amiable à tout différend conformément aux dispositions légales. Pour cela, vous pouvez faire appel à au Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C), 49 Rue de Ponthieu, 75008 Paris (email : <https://www.cm2c.net/declarer-un-litige.php>; 01 89 47 00 14). En cas d'échec de la médiation et le litige sera porté devant la juridiction compétente (le tribunal compétent de l'adresse de domiciliation du défendeur, la partie qui doit se défendre).